

Vous pouvez obtenir une attestation de santé FFC, sans être licencié, en créant un compte gratuit sur l'[Espace FFC](#).

Étapes pour obtenir l'attestation

- **Créez un compte** : Allez sur le site officiel de gestion des licences de la Fédération Française de Cyclisme et utilisez l'option pour créer un nouveau compte (sans prendre de licence).
- **Connectez-vous à votre profil**
- **Cliquez sur le bouton Attestation santé**
- **Remplissez le module santé** : en répondant au questionnaire du « **Module Santé** ».
- **Téléchargez l'attestation** : Validez le questionnaire après avoir répondu aux questions de prévention et obtenez l'attestation de suivi !